

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	45	43

Date de convocation du Comité Syndical
23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège
23 septembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 48
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison de la Culture et de la Convivialité à La Roche-Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, FRACHEBOIS Gaylord, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, DELAIRE Elisabeth, NERON David.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, TIXIER Dominique, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, DURIF Gilles, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoirs :

- Mme Andrée ROBERT donne procuration à M. Alain LAGRU (Mond'Arverne Communauté)
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS (CC Plaine Limagne)

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°38</i>
Nombre de délégués présents	45	46
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	48

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-40-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2022-40 : Choix des options de reprise et des repreneurs des matériaux issus du tri de la collecte sélective

La majeure partie des contrats de reprise des matières issues de la collecte sélective arrive à échéance à la fin de l'année 2022 :

Flux	Option de reprise	Repreneur	Echéance
Acier	Filière	ArcelorMittal	31/12/2022
Aluminium	Filière	Regeal Affimet	31/12/2022
Petits aluminiums	Filière	Pyral	31/12/2022
Briques alimentaires, carton ondulé et cartonnettes	Filière	Revipac	31/12/2022
Plastiques (hors flux développement)	Filière	Valorplast	31/12/2022

Les collectivités doivent donc se positionner sur les options de reprise des matériaux issus du tri de la collecte sélective.

Pour rappel, il existe 3 options de reprise des emballages :

Option FILIERE	Option FEDERATION	Option INDIVIDUELLE
Principe de solidarité des territoires : même prix de reprise pour toutes les collectivités	Prix de reprise négocié au cas par cas	Prix de reprise négocié au cas par cas
Prix plancher obligatoirement supérieur ou égal à 0 €/t	Prix plancher obligatoirement supérieur ou égal 0 €/t	Prix plancher négocié au cas par cas
Principe de proximité	Souvent des négociants (Veolia, Paprec, Suez...)	

Les flux dits « de développement » qui comprennent les pots/barquettes en PET clair, tous les emballages rigides en PET foncé, opaque, PS, complexe, multicouche ainsi que les emballages souples en PEBD et en PP sont repris par CITEO conformément au cahier des charges de la filière emballages.

La reprise option filière n'existe pas pour les papiers (Journaux-Revues-Magasins, Gros de Magasin et Ecrits Bureautiques), il s'agit dans ces cas de contrats de reprise standards négociés au cas par cas.

Flux	Repreneur	Echéance
Journaux-Revues-Magasins	Norske Skog	31/12/2026
Ecrits Bureautiques *	Paprec	31/12/2025 maxi
Gros de Magasin	Paprec	31/12/2025 maxi

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-40-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

* Le centre de tri Paprec Echalièr ne produit pas d'Écrits Bureauitiques pour le moment.
Le contrat qui nous lie à Paprec continue en l'état. La question pourra se poser l'année prochaine si le centre de tri est opérationnel pour trier ce flux.

Concernant les Gros de Magasin, la période ferme de notre contrat de reprise, là aussi signé avec Paprec, arrive à échéance au 31 décembre 2022. Ce contrat a été dénoncé et prendra fin le 31 décembre 2022.

L'entreprise SAICA se montre intéressée par ce flux, qu'elle dirigerait vers son usine de Chamblain, dans la Drôme. En cas de défaillance ou de difficultés, ses usines de Nogent/Seine (10) ou Venizel (02) pourraient être sollicitées.

Les prescriptions techniques concernant la matière sont identiques à Paprec.
L'offre économique, identique pour toutes les collectivités, s'élève à 102 € HT/t en aout au départ du centre de tri (contre 65,60 €/t chez Paprec).
Le prix de reprise est indexé sur un indice qui semble plus avantageux que celui utilisé par Paprec.

Le Président propose donc :

- de prolonger les contrats de reprise en option Filière avec ArcelorMittal, Regeal Affimet, Pyral, Revipac et Valorplast,
- de lui donner l'autorisation de signer les contrats de reprise matière avec l'entreprise Saica pour les Gros de Magasin.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : **ACCEPTE** la prolongation des contrats de reprise en option Filière avec ArcelorMittal, Regeal Affimet, Pyral, Revipac et Valorplast.

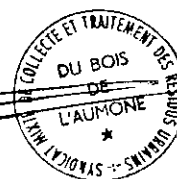
ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à signer les contrats de reprise matière avec l'entreprise Saica pour les Gros de Magasin.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-40-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022